Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200824-2020-08-24-09-DE

## COMMUNE DE GRIGNON

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2020

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 2020.08.24\_09

Le vingt-quatre août deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents**: Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC – Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(e)s: Natacha BLANC-GONNET (pouvoir à Florence CHATELIER)

Secrétaire de Séance: David TORDJMANN

Date de convocation : Le 18/08/2020.

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Présents: 17 Votants: 19 Pour: 19 Contre: Abstentions:

Rapporteur: François RIEU

OBJET: APPROBATION DU PROJET « INSTALLATION DE 14 CAMERAS DE VIDEOPROTECTION » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la délinquance, les vols et les incivilités se multiplient sur la Commune, et que le développement de la base de loisirs augmente aussi les problèmes.

Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie sans poursuites judiciaires, faute de retrouver les individus responsables.

Le montant des réparations suite aux dégradations ne cesse de croître ce qui impacte le budget communal pour cause de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de caméras de vidéoprotection est devenue indispensable pour dissuader et éviter les dégradations, vols et incivilités futures et ainsi retrouver quiétude et sérénité dans la commune.

Une rencontre avec la gendarmerie a été effectuée permettant d'exposer le projet d'installation de 14 caméras de vidéoprotection.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Installation de 14 caméras de vidéoprotection	30 506.00 €	Subvention Etat – <b>DSIL</b>	39 % sur la base de <b>30 506.00€ HT</b>	11 897.34 €
TOTAL HT	30 506.00 €			
	6 101.20 €	TOTAL subventions attendues		11 897.34 €
TVA		Autofinancement de la Commune dont TVA		24 709.86 €
TOTAL TTC	36 607.20 €	TOTAL TTC		36 607.20 €

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité;

- → D'APPROUVER le projet « Installation de 14 caméras de vidéoprotection ».
- → D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 36 607.20 € TTC.
- → D'APPROUVER le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et l'autofinancement.
- → DE DEMANDER à l'Etat une subvention de 11 897.34 € pour la réalisation de cette opération.
- → DE PRENDRE ACTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- → **DE SOLLICITER** les dérogations pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- → D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 24 Août 2020

Le Maire, François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme, Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) : Et de la publication, le